

Préavis n°6-2011

Remplacement de deux véhicules du Service Environnement-Maintenance

La Commission pour étudier le préavis n°6-2011 s'est réunie le mardi 15 novembre 2011 au Centre Technique Communal avec ses commissaires Mesdames Myriam Coleman, Elodie Joliat, Messieurs Ali Korkmaz, Roland Divorne, Rolf Kung, Rémy Petitpierre, Naïm Lokaj et Madame Victoria Ravaioli, présidente-rapporteuse

La Municipalité est représentée par Monsieur Jean-Marc Dupuis, Municipal et Monsieur Alain Peneveyres, chef de service d'Environnement-Maintenance.

En préambule, la Municipalité nous fait une présentation des véhicules à remplacer et des choix qu'ils ont eu à faire. En moyenne, un camion ou un tracteur doit être changé par année, mais en général, cela passe par le budget ou le plan des investissements. Là, 2 doivent être changés pour des raisons évidentes d'âge, de kilométrage et d'usures. Pour le premier, le tracteur qui ne sort jamais de Renens, mais fait beaucoup de trajets en interne, il aurait besoin de beaucoup de frais de réparation pour qu'il soit optimal. Sa calandre est fortement attaquée par la rouille et il manque de puissance, surtout pour pousser la neige en hiver.

La Municipalité nous propose, après avoir eu plusieurs offres intéressantes et surtout après avoir demandé l'avis des collaborateurs qui utilisent quotidiennement ce tracteur et selon un cahier des charges bien précis, le John Deere 3720. Il sera équipé d'un nouveau semoir à sel Rauch SA 360. Le montant relatif à l'achat d'un tracteur pour la section des espaces verts figure au plan des investissements adopté par la Municipalité le 19 juillet dernier. Grâce à l'offre intéressante de l'entreprise R. Baumgartner à Pampigny, le montant est 10'000.- moins cher que prévu dans le plan des investissements, pour un coût de fonctionnement équivalent de l'ancien.

Pour la camionnette, c'est quasi identique, elle devrait passer l'expertise et pour ceci beaucoup de frais sont à envisager pour un véhicule finalement de 1999 et 72'000 km.

Avec aussi un cahier des charges bien précis et la participation des collaborateurs utilisateurs de la dite camionnette, la Municipalité nous présente leur choix en un VW Crafter 35 avec toutes les compétences requises ainsi que 3 ans de garantie ou 100'000 km ainsi que 12 ans d'anticorrosion avec le meilleur prix. La camionnette se trouvait aussi au plan des investissements adopté par la Municipalité en juillet dernier avec un prix encore plus avantageux que le tracteur avec 27'000.- de moins que prévu au plan des investissements et avec, à nouveau, le même coût de fonctionnement.

Questions :

- 1) Pourquoi ne pas équiper les camionnettes de grue pour éviter des problèmes de dos aux collaborateurs ?
 - Le CTC en compte déjà une de grue et si on en ajoute une sur la camionnette, on perd de la capacité en poids.
- 2) Que devient l'ancienne camionnette ?
- 3) Elle est reprise par le garage ainsi que le tracteur avec une remise d'où les prix intéressants.
- 4) Qui s'occupe de l'entretien et des services ?
 - Un mécanicien dans le service après que la garantie soit passée.
- 5) Pourquoi les charges sont les mêmes avec les nouveaux véhicules que les anciens surtout au niveau des assurances ?
 - Car le prix est calculé sur 10-15 ans de fonctionnement et divisé par année.

La Commission remercie la Municipalité et peut délibérer rapidement. Après un tour de table, chacun est convaincu de la bonne affaire et du besoin du service Environnement-Maintenance d'acquérir de nouveaux véhicules pour compléter leur flotte.

Au final, c'est un oui à l'unanimité de la Commission et propose au Conseil d'accepter ce préavis 6-2011.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 6-2011 de la Municipalité du 31 octobre 2011,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à remplacer un tracteur et une camionnette avec leurs accessoires pour le Service Environnement et Maintenance.

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité le financement nécessaire à ces acquisitions.

Ces dépenses seront financées par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif.

D'une part, pour le montant de Fr. 66'900.--TTC, sous le compte No 3610.5060.328


"Remplacement du tracteur section espaces verts."

D'autre part, pour le montant de Fr. 47'397.15 TTC, sous le compte No 3610.5060.333

"Remplacement de la camionnette section espaces verts."

Ces dépenses seront amorties en 10 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

Myriam Coleman



Elodie Joliat



Rémy Petitpierre

Rolf Kung



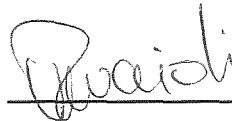
Ali Korkmaz



Roland Divorine



Naïm Lokaj



Victoria Ravaioli-Thibaud, présidente-
rapporteure